



Communiqué

Des subventions élargies pour la végétalisation des toitures de la ville

La Municipalité encourage la végétalisation extensive des toitures plates de la ville de Lausanne à travers un système de subventions. Afin d'inciter les acteurs privés à réaliser de nouveaux projets de toitures végétalisées, elle élargit son offre en augmentant la surface maximale subventionnée et l'étend aux solutions combinées de végétalisation et de pose de panneaux solaires.

La Ville de Lausanne soutient financièrement de manière ponctuelle la végétalisation extensive de toitures plates relevant du domaine privé et public. Pour rappel, la végétalisation extensive des toitures implique l'utilisation de plantes sauvages indigènes, adaptées au climat lausannois et aux conditions de vie difficiles qui règnent en toiture ; peu exigeantes en entretien, elles sont source de biodiversité car elles nourrissent, abritent et assurent la survie d'une petite faune indispensable à l'équilibre écologique.

La Municipalité encourage la végétalisation extensive notamment à travers un programme de subventions initié depuis 2015 à hauteur de CHF 650'000.- pour les bâtiments privés et depuis 2017 à hauteur de CHF 500'000.- pour les bâtiments publics. Ces subventions sont attribuées pour la végétalisation lors de la rénovation de toitures publiques, ainsi que pour la végétalisation de toitures privées, rénovées ou nouvellement construites, à condition que la végétalisation ne soit pas déjà obligatoire.

A ce jour, ce programme de subventionnement a permis la végétalisation de huit toitures privées et de deux toitures propriété de la Ville. Ces travaux correspondent à environ 7.5% du montant total alloué. La Ville souhaite aujourd'hui intensifier la réalisation de nouveaux projets. Aussi, afin de répondre à de plus larges demandes et d'encourager les acteurs privés à réaliser de nouvelles réalisations de toitures végétalisées, les directives concernant l'octroi des subventions ont été nouvellement adaptées, faisant passer de 300 m² à 1'200 m² la surface maximale subventionnée pour les toitures privées. Elles offrent également la prise en compte de solutions combinées de végétalisation et de pose de panneaux solaires selon la technique est/ouest. Il est ainsi possible d'obtenir le subventionnement de la végétalisation des surfaces qui entourent des panneaux solaires posés à plat sur le toit.

A Lausanne, plus de 2'000 toitures plates pourraient être végétalisées : un potentiel exceptionnel pour augmenter la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le bilan thermique des bâtiments et embellir la ville.

L'opportunité d'un octroi, les conditions y relatives ainsi que les exigences particulières en termes de qualité écologique sont à consulter sur www.lausanne.ch/toitures-vegétalisées

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture,
021 315 52 00**

Lausanne, le 22 août 2018